



Saint-Pierre le 5 mai 2010

**Annick GIRARDIN**

Député  
de la Collectivité Territoriale  
de Saint-Pierre-et-Miquelon

PERMANENCE  
BP 4477 - 97500  
Saint-Pierre-et-Miquelon  
Tél. 05 08 41 99 98  
Fax 05 08 41 99 97  
ecrire@annickgirardin.fr

ASSEMBLEE NATIONALE  
126, rue de l'Université  
75355 PARIS cedex 07 SP  
Tél. 01 40 63 73 03  
Fax 01 40 63 78 74  
ecrire@annickgirardin.fr

BLOG  
www.annickgirardin.fr

---

**Denis DETCHEVERRY**

Sénateur  
de la Collectivité Territoriale  
de Saint-Pierre-et-Miquelon

PERMANENCE  
BP 4361 - 97500  
Saint-Pierre-et-Miquelon  
Tél. 05 08 41 35 45  
Fax 05 08 41 35 45  
d.detcheverry@cheznoo.net

SENAT  
Casier de la poste,  
15, rue de Vaugirard,  
75291 PARIS Cedex 06  
Tél. 01 42 34 24 37  
d.detcheverry@senat.fr

M. Eric WOERTH  
Ministre du Travail, de la Solidarité  
et de la Fonction Publique  
127, rue de Grenelle  
75007 PARIS 07 SP

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de vous interpeller quant à l'absence complète de mobilisation à Saint-Pierre-et-Miquelon du programme n°106 du budget de l'État, « Actions en faveur des familles vulnérables ». Il s'agit de la seule collectivité de ce rang où l'intervention de ce programme, qui doit remplir une fonction essentielle de cohésion sociale, est absolument inexistante.

Le besoin est pourtant réel et avéré. Or, comme a pu nous le présenter dernièrement la Présidente de l'association locale à vocation sociale IRIS-EPE, la situation est devenue financièrement intenable. Certains acteurs associatifs seront contraints, soit de réduire leurs actions, soit tout simplement de cesser leur activité, alors qu'ils sont les piliers de la cohésion sociale dans notre petit archipel isolé d'Amérique du Nord et les partenaires incontournables des politiques publiques de solidarité.

Devant cette menace pour la pérennité de ces opérateurs et le risque de voir disparaître à brève échéance leurs actions de grande qualité, nous nous permettons de vous demander de mobiliser, dans l'urgence et sans attendre la fin de l'exercice 2010, un crédit de 50 000 euros sur le programme 106 – notamment son action n°3 - à destination des associations et autres opérateurs de la politique de cohésion sociale à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Confiants que vous comprendrez toute l'importance de cette question, afin d'assurer qu'aucune part de France ne soit laissée de côté par la politique essentielle de l'État en matière de cohésion sociale, nous vous prions, Monsieur le Ministre, de croire à l'expression de notre haute considération.

Le député,

**Annick GIRARDIN**

Le sénateur,

**Denis DETCHEVERRY**